



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°61/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et de publication : 12 mai 2026

Séance du 21 mai 2026

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND, Secrétaire de séance

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 21 mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**REQUALIFICATION DU COMPLEXE TENNISISTIQUE : REGÉNÉRATION DE COURTS,
CRÉATION D'UNE PISTE DE PADEL ET MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE**

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRÈRE - Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Erick PIGNOL - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Peggy FAGOUR - M. Sullivan VIRGAL - Mme Cynthia Denise JACOB (Adjoints) - M. Antoine GOLD-DALG - M. Athanase MONDESIR - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Sarah HOSPICE - M. José CICERON - M. Raymond ROSEAU - Mme Marie-Thérèse JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE - M. Jean-Luc EBION - Mme Audrey BERNADINE - Mme Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY LARCHER - Mme Marielle PIED - M. Edouard OURMIAH - Mme Sonia GROS-DESORMEAUX - M. Dominique HEJOAKA (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations : - M. Alain DÉDÉ à Mme Cynthia Denise JACOB
- Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND

Étaient absents (es) : - M. Jéo LOF
- M. Jordan AGNOLY
- Mme. Audrey CABRÉRA

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Dans le cadre de sa politique de modernisation des équipements sportifs et de diversification de l'offre de pratiques, la Ville souhaite engager une opération de requalification du complexe tennistique.

Aujourd'hui, les courts de tennis présentent un niveau de dégradation avancé du revêtement en béton poreux. Ce vieillissement se traduit notamment par une altération de la planéité des surfaces de jeu (micro-affaissements, irrégularités), une perte des qualités drainantes du revêtement, entraînant la stagnation d'eau et une indisponibilité prolongée après les épisodes pluvieux, une dégradation de l'adhérence, impactant la qualité des appuis et augmentant les risques de glissade ou de blessure, une altération des rebonds de balle, nuisant aux conditions normales de pratique.

Ces désordres entraînent des conséquences directes sur l'exploitation de l'équipement :

- Dégradation de l'expérience utilisateur et baisse de la qualité de jeu ;
- Réduction des plages de praticabilité ;
- Désaffection progressive des usagers, se traduisant par une baisse de fréquentation des installations ;
- Difficulté pour les clubs à structurer une pratique régulière et à développer leurs activités.

La régénération complète des trois courts, permettra de restaurer les qualités techniques initiales (planéité, drainage, adhérence), d'améliorer durablement les conditions de jeu et la sécurité des pratiquants, d'augmenter le taux d'utilisation des installations et enfin de redynamiser la fréquentation et l'attractivité du site.

Ce projet comprend :

- La régénération de trois courts de tennis existants, aujourd'hui dégradés et nécessitant une remise à niveau technique ;
- La création d'une piste de padel, discipline en plein essor permettant d'élargir l'offre sportive et d'attirer de nouveaux publics ;
- La modernisation de l'éclairage, afin d'améliorer les conditions de pratique en soirée et de répondre aux enjeux de performance énergétique (estimation en cours).

Cette opération vise à renforcer l'attractivité du site, améliorer la qualité des infrastructures mises à disposition des usagers et accompagner le développement des pratiques sportives sur le territoire.

Le coût prévisionnel des travaux (hors éclairage) est estimé à **243 479,68 € HT**, réparti comme suit :

- Régénération des courts : 52 400,80 € HT
- Création piste de padel : 142 685,00 € HT
- Modernisation de l'éclairage : 48 393,88 € HT

La collectivité entend solliciter les financements mobilisables au titre des équipements sportifs afin d'accompagner cette opération (Agence Nationale du Sport, EDF, ...).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET TROIS ABSTENTIONS
(M. OURMIAH EDOUARD, M. HÉJOAKA DOMINIQUE, Mme GROS-DÉSORMEAUX SONIA) :**

1. **APPROUVE** le projet de requalification du complexe tennistique tel que présenté,
2. **DIT** que le Maire est chargé de solliciter les subventions mobilisables à ce titre,
3. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h38. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **21 mai 2026**



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Patricia **BOCLÉ-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

18 JUIN 2026



Fred Michel TIRAULT

